REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 29 MARS 2010

N° 19 Objet de la délibération : Surveillance, sécurité incendie, gardiennage de certains bâtiments communaux et de la déchetterie communautaire. Appel d'offres.

Date de la convocation : 23/03/2010
Compte rendu affiché le : 31/03/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 37

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Edith CHAGNARD-PEILLARD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, Mme Paula ALCARAZ, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mademoiselle Chaïneze KABOUYA a donné pouvoir à M. Jeff ARIAGNO, M. Jean-Marc THEVENON a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Annie BROUET a donné pouvoir à Mme Amina AHAMADA MADI, M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Michèle BAICCHI a donné pouvoir à Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, M. Djilannie BENMABROUK a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

Surveillance, sécurité incendie, gardiennage de certains bâtiments communaux et de la déchetterie communautaire. Appel d'offres

N° 19

Direction Ressources Financières

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Les prestations de surveillance, sécurité incendie et de gardiennage de divers bâtiments communaux (bâtiments administratifs, bâtiments scolaires, équipements culturels, sportifs, sociaux, etc..) et de la déchetterie communautaire seront réparties en trois lots définis comme suit:

- **Lot 1**: gardiennage, sécurité incendie des salles polyvalentes;
- **Lot 2**: gardiennage, surveillance des autres établissements et de la déchetterie communautaire;
- **Lot 3**: gardiennage, sécurité incendie de la médiathèque;

Conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, les marchés à bons de commande relatifs à ces trois lots pourraient être traités par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix.

Les montants annuels minimum et maximum, hors taxes, seraient fixés respectivement à:

- 40 000 euros et 100 000 euros pour le lot 1;
- 200 000 euros et 400 000 euros pour le lot 2;
- 60 000 euros et 160 000 euros pour le lot 3;

Ces marchés pourraient être renouvelés 3 fois.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le dossier de consultation des entreprise.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 15/03/10,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

1°) Approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à la surveillance, sécurité incendie, gardiennage de certains bâtiments communaux et de la déchetterie communautaire dont le montant maximum est évalué à 660 000 euros H.T;

2°) Décider que ces prestations seront traitées par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix et dire que ces marchés seront renouvelables 3 fois;

3°) Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, en cas d'appel d'offres ouvert infructueux à passer un (ou des) marché(s) négocié(s), en application de l'article 35-I,1er alinéa du code des marchés publics;

4°) Dire que le montant de la dépense entraînée, sera inscrit au budget de l'exercice concerné, au chapitre 011 - charge à caractère général, article 6282: frais de gardiennage et aux fonctions et rubriques concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN